**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 19 (1868)

Heft: 3

**Artikel:** Choix du comité permanent

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-784448

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

question soient principalement soutenues par les autorités cantonales, comme c'est par exemple le cas dans le canton de Berne. Quant aux inspecteurs forestiers, tous seront certainement disposés à accorder leur coopération, même sans rétribution aucune, c'est ce que personne ne mettra en doute.

M. le conseiller d'état Weber de Berne. Qu'il me soit permis, Messieurs, d'ajouter quelques observations en réponse aux voeux exprimés par M. Emile de Greyerz. Pour ce qui concerne le désir qu'a exprimé l'orateur en premier lieu, je suis convaincu qu'une demande de ce genre adressée par la société aux autorités fédérales aurait les meilleures chances de succès. J'ai en revanche des doutes sur le second point. Il n'y a pas longtemps que six membres du Conseil national ont exprimé le désir de voir nommer, dans l'intérêt de l'économie forestière et de l'agriculture, une commission spéciale qui serait chargée de donner un préavis au département de l'intérieur dans les questions d'agronomie et de sylviculture. Notre intention n'était pas d'établir une autorité permanente, mais seulement de créer une commission qui pût être convoquée dans le cas où le président du département de l'intérieur aurait eu besoin d'un conseil. Cette proposition, toute modeste qu'elle fût, n'a pas trouvé grâce devant l'assemblée fédérale. On a répondu: ce que vous voulez là n'est sans doute pas une autorité permanente, mais c'est le germe d'où sortira plus tard un pouvoir central en matière forestière avec des forestiers fédéraux et toute une organisation, et c'est ce que nous ne voulons pas. Cet exemple montre que nous sommes encore bien éloignés du temps où l'on verra s'établir chez nous une autorité forestière centrale, sa compétence dûtmême se borner à donner des conseils aux autorités elle cantonales.

Monsieur le président. Comme il n'a été fait aucune proposition, l'assemblée passera à l'ordre du jour, si personne ne demande plus la parole. (L'orateur adresse des remerciements au comité permanent).

# Choix du comité permanent.

Monsieur Walo de Greyerz. Il a été question tout à l'heure de la nécessité de nommer un ou deux forestiers spécialement chargés de diriger et de surveiller les travaux de reboisement et et d'endiguement dans les hautes montagnes. Il s'agit en ce moment de procéder à une nouvelle élection en remplacement du comité permanent qui a dirigé jusqu'ici ces travaux avec tant de sollicitude. Je crois donc opportun, puisque nous n'avons pas d'espoir d'obtenir un employé spécial, de prier les membres du comité permanent de bien vouloir accepter une réélection. Je sais très-bien que ces messieurs se récrieront et objecteront avec raison: Nous nous sommes occupés pendant 3 ans de ces travaux qui nous ont pris une bonne partie de notre temps, il est donc juste que nous soyons libérés de nos fonctions. Mais, je le demande, les nouveaux membres que nous élirions dans la commission, connaîtront-ils l'état de la question? Il faudra qu'ils commencent par se familiariser avec tous les détails de l'entreprise, cequi ne serait certes pas favorable à la marche régulière des travaux. Je crois que nous devons en appeler au patriotisme des membres actuels, et les prier de vouloir bien se charger encore pour quelque temps de la tâche qu'ils ont remplie jusqu'ici. Je ne crois pas que nous puissions confier en meilleures mains la conduite de nos intérêts, et les membres du comité peuvent être assurés que la société leur saura gré de ce dévouement. Je ne sais si j'ai parlé suivant le voeu général de l'assemblée, mais j'ai cru devoir formuler mon désir d'une manière spéciale.

Monsieur Lardy regrette de ne pouvoir accepter la réélection, ses occupations ne le lui permettant pas. Quoique trèshonoré de la confiance que l'assemblée pourrait vouloir lui témoigner, il demande que son nom soit remplacé sur la liste.

Mr. le conseiller d'état Weber. J'aurais aussi vivement désiré obtenir ma démission, attendu que je suis réellement surchargé d'occupations. Dans mon canton on m'a imposé charge sur charge; actuellement j'ai à diriger, outre l'administration des forêts, les travaux de dessèchement et d'arpentage; il y dans tous ces domaines des questions de la plus haute importance, dont chacune demanderait presque à elle seule tous les loisirs d'un homme. C'est pourquoi je recule un peu devant l'obligation de sièger encore pendant 3 ans dans le comité et de m'occuper encore des travaux qu'il doit diriger.

M. le professeur *Landolt*. Je prends la parole pour appuyer de toutes mes forces la proposition de M. Walo de Greyerz. Vous avez pu voir aujourd'hui, Messieurs, par les rapports qui

vous ont été présentés, avec quel succès le comité permanent s'est acquitté de sa tâche, et comment il est arrivé à faire beaucoup en peu de temps et avec peu de ressources. Si vous nommez un nouveau comité, il devra tout d'abord commencer par se familiariser peu à peu avec sa tâche, et d'ailleurs je crois que vous ne pourriez guère remplacer le président du comité permanent par un homme qui puisse exercer une influence aussi grande sur les autorités fédérales avec lesquelles son domicile le met directement en relation. Je suis convaineu que si l'on élit un nouveau comité, les travaux n'avanceront plus avec la même rapidité. Je prierai donc les membres du comité permanent, et je crois parler ici au nom de toute l'assemblée, de bien vouloir accepter dès l'abord leur réélection pour une nouvelle période de 3 ans, sans qu'il y ait nomination spéciale.

M. le président de Saussure. Les membres du comité permanent déclinent à tour de rôle leur réélection; mais, avec MM. Landolt et de Greyerz, vous serez sûrement d'avis, dans l'intérêt des travaux commencés, de prier ces messieurs de continuer au moins encore pendant une année à remplir leurs fonctions. Nous faisons ici appel à leur patriotisme.

La proposition de M. de Greyerz est mise aux voix et adoptée par la grande majorité de l'assemblée.

M. le conseiller d'état Weber. Je remercie sincèrement l'assemblée de la confiance qu'elle nous témoigne; bien que je sois surchargé de travaux et que j'eusse vivement désiré de voir plutôt diminuer mes occupations, j'accepte néanmoins la tâche qu'elle m'impose dans l'espérance qu'elle voudra bien me remplacer dans un avenir rapproché.

M. Lardy fait la même déclaration que M. Weber, mais en exprimant l'espoir qu'il pourra donner sa démission dans un an.

M. le président remercie au nom de l'assemblée les membres du comité de ce qu'ils ont bien voulu accepter leur réélection.

# Choix de la commission des comptes.

Sur la proposition du président, l'ancienne commission est confirmée dans ses fonctions pour une nouvelle période de 3 ans.